



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 41225

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation economique difficile que rencontrent les entreprises de restauration des monuments historiques. Celles-ci rassemblent plus de huit mille compagnons hautement qualifies, detenteurs d'un savoir-faire exceptionnel, transmis de generation en generation. Les collectivites locales, proprietaires de la majorite des monuments historiques, ont de plus en plus de mal a gerer ce patrimoine, qui n'est plus considere comme une priorite absolue. Le gel de 25 p. 100 des credits affectes par l'Etat a la restauration de ces monuments, le gel des subventions aux budgets des collectivites locales et le non-respect de la loi de programme no 93-1437 du 31 decembre 1993, relative au patrimoine monumental, ont pour consequence l'arret des projets en cours et la destructuration des entreprises de restauration. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de soutenir ce secteur d'activite, pourvoyeur d'une main d'oeuvre irremplacable.

Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'Etat en faveur du patrimoine, dont est charge le ministere de la culture ; elle interesse au premier chef l'ensemble des collectivites locales qui sont proprietaires de 44 p. 100 des monuments proteges au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises reparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement lies a cette activite et constituent un capital de savoir-faire essentiel a preserver. C'est pour garantir la progression reguliere des credits servant a cette mission que le Parlement a adopte, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 decembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur represente en 1996 13 p. 100 du budget du ministere de la culture (hors depenses de personnel) et 39 p. 100 de ses depenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la preparation du budget 1997 prennent naturellement en compte dans un contexte tres difficile pour les finances publiques l'importance des enjeux, notamment en terme d'emplois, lies au maintien d'un flux regulier de commandes qui concourent a un marche de 3 milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41225

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3755

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4700